Département de l'Aude

Arrondissement de Narbonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 30 octobre 2025

Délibération n° D2025-10-30-43

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier DE VOLONTAT, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 14 **Présents**: de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, BENSEN Christian, FABRE Éric, CROS Francette, RAMONE Jean-Luc, CROUSILLAC Pascal, LABADIE Pierre, DAYER Christine, CHORTO Christiane.

Absents: VIDAL Mathilde, POUS Joël

Convocation en date du 24 octobre 2025 Empêchés: CLAYRAC Georges, CASSIGNAC Fabien.

Procurations: CLAYRAC Georges à FABRE Eric, CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine.

Secrétaire de séance : CROUSILLAC Pascal.

OBJET:

VENTE DE PARCELLES POUR PROJET D'ELEVAGE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la volonté de Monsieur Ludovic Esparza de créer un élevage sur la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse. Pour ce faire, Monsieur Ludovic Esparza souhaite acheter à la commune les trois parcelles suivantes : A660, A675, A554.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter de les lui vendre pour encourager l'activité économique de la commune, au prix de 300 euros l'hectare. La surface cumulée des trois parcelles étant de 3ha 17a 75ca, le prix proposé s'élève à 953,25 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

<u>Vote</u> l'acceptation de vente des parcelles A660, A675, A554 à Monsieur Ludovic Esparza pour un montant de total de 953,25 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires pour réaliser cette décision.

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

nevi Ole

La secrétaire de séance, Pascal CROUSILLAC Le Maire, Xavier de VOLONTAT

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID: 011-211103510-20251030-D2025_10_30_43-DE